

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Correspondance active de Jean-Baptiste André Godin](#)[Collection Godin](#)[Registre de copies de lettres envoyées_CNAM FG 15 \(19\)](#)[Item Jean-Baptiste André Godin à monsieur Cardot, 5 janvier 1878](#)

Jean-Baptiste André Godin à monsieur Cardot, 5 janvier 1878

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Famillistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)
DroitsFamillistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Présentation

Auteur·e[Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction[5 janvier 1878](#)

Lieu de rédactionGuise (Aisne) - Famillistère

Destinataire[Cardot \[Chevresis-Monceau\]](#)

Lieu de destinationChevresis-Monceau (Aisne)

Scripteur / Scriptrice[Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

Description

RésuméGodin annonce à Cardot qu'il renonce à lui offrir l'emploi de boucher-charcutier du Famillistère car il a des engagements avec l'actuel charcutier.

SupportLa copie de la lettre utilise le papier du registre orienté dans le format paysage ; le texte est copié sur deux colonnes, chacune correspondant à une page de la lettre.

Mots-clés

[Emploi](#), [Famillistère](#)

Informations sur le document source

CoteFG 15 (19)

Collation1 p. (84r)

Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Notice créée par [Pauline Pélissier](#) Notice créée le 21/11/2023 Dernière modification le 06/02/2024

Paris le 1^{er} Janvier 78

Monsieur Cardat,

En réponse à votre lettre du 31 Décembre écoulé, j'ai le regret de vous dire que je ne puis donner suite, en ce moment, aux pourparlers qui ont eu lieu entre nous. Mais je tiens à vous faire remarquer qu'il n'y a pas de motif qui vous soit personnel, pour écarter absolument votre demande.

Si je ne puis vous dire de venir maintenant, c'est parce que des engagements pris avec mon caractère actuel s'y opposent.

En attendant, comme vous le dites, vous ne pouvez rester sans emploi; il ya donc

lieu pour vous de songer à voir ailleurs, sauf à nous entendre plus tard, si cela est encore possible.

Veillez agréer, Monsieur, mes civilités perpétuelles.

Esdras